

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAGORCE
SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025 à 20h30**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mmes Marie-Laure GONTRAND et Marianne PAILLERON, MM. Hervé OZIL et Patrick ASTIER.
Mmes Laurence HOTTE, Michelle FROMONT et Hélène BERTRAND, MM. Denis ROUME, Nordine BOUZRAA et David ALBRAND.

Absents : Mme Sylvie CANTA donne procuration à M. Bernard CHEVILLIAT.
Mme Sidonie JABBOUR donne procuration à M. Nordine BOUZRAA.
M. Gwenaël CHAZOT donne procuration à Mme Laurence HOTTE.
M. Cyrille PONSOT donne procuration à Mme Marie-Laure GONTRAND.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

DE_2025_108 : MAÎTRISE D'ŒUVRE ASSAINISSEMENT DE TABIAS

Proposition d'avant-projet du bureau d'études RCI :

- 6 600 € TTC dans le cas où le projet prend place sur les parcelles déterminées (F508 et F509) ;
- 9 000 € TTC dans le cas où il faut rechercher un nouvel emplacement.

Les eaux usées sont actuellement déversées dans l'Ibie. La Commune souhaite faire avancer ce dossier car cette pollution ne peut plus être acceptée.

La Commune est le maître d'ouvrage, le montant se répercutera sur l'ensemble des Lagorçois raccordés à un assainissement collectif. Le budget s'élève à 250 000€, mais est soumis à plusieurs conditions :

- la Commune obtient 80% de subvention pour ce projet ;
- l'emplacement terrain est validé.

Toutes les demandes des habitants ne pourront être acceptées car elles génèreraient des coûts supplémentaires. Si les conditions ne sont pas réunies, chaque habitant du hameau devra gérer son assainissement.

Après avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition d'avant-projet du bureau d'études et charge le Maire de signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

M. Bernard CHEVILLIAT,
Maire de LAGORCE

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 007-210701264-20251006-DE_2025_108-DE

